Commune de

SAINT CHRISTOL D'ALBION

(Département de Vaucluse - 84390)

MODIFICATION N°1 DU PLU

5.2 Document graphique Village

Echelle : 1 / 2 500

Zonage - Marges de recul - Emplacements réservés

	Prescription	Arrêté	Mise à l'enquête	Approbation
Elaboration du PLU	18 / 11 / 2012	21 / 06 / 2013	14 / 10 / 2013	20 / 02 / 2014
Révision allégée n°1	20 / 06 / 2014	24 / 09 / 2014	04 / 11 / 2014	22 / 12 / 2014
Révision allégée n°2	02 / 10 / 2020	29 / 04 / 2021	23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Révision allégée n°3	02 / 10 / 2020	29 / 04 / 2021	23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Modification n°1			23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021

0 50 100 250 m

Nord

O E

Atelier d'Urbanisme Michel LACROZE et Stéphane VERNIER
8, Place de la Poste 30131 PUJAUT
tel : 04 90 26 39 35 atelier@lacroze.fr

Origine cadastre - Droit de l'Etat réservés
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil Général de Vaucluse - AXIT

Légende

Périmètre de zone — A

Limite communale

Secteur soumis au risque incendie moyen

Espace boisé classé à à créer ou à conserver au titre des articles L.113-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Espace libre - non aedificandi
Transparences paysagères ou hydrauliques

Plantations d'alignement à créer dans les emprises publiques

Emplacement réservé pour équipement public ou voie à créer, aménager avec numéro de référence de l'opération qui renvoie à la liste des emplacements réservés. — 1

Reculement des constructions par rapport à l'axe de la voie

Zone de raccordement des voies de desserte interne et accès

Zone de constructibilité à respecter lors de l'implantation de nouvelles constructions

Zone de constructibilité du secteur Nl

Mise à jour du cadastre - la forme des constructions nouvelles n'est qu'informative

Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial , peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole [Articles L.151-11 2° du code de l'urbanisme]

DEFINITIONS DES ZONES

UA : zone urbanisée correspondant au centre du village objectif, préservation du patimoine, règles architecturales, ... secteurs UAa et UAb comportant des dispositions particulières

UB : zone urbanisée, vocation multiple développement du village, habitat pavillonnaire

UC : zone urbanisée, vocation équipements publics

UE : zone urbanisée, vocation activités artisanales et commerciales secteur UEf, soumis au risque feux de forêt

AU1 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat opérationelle sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble proposition d'aménagement,

AU2 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat fermée momentanément à l'urbanisation

A : zone à vocation agricole
secteur Aa : paysager, où toute construction est interdite
secteur Ae : Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) à vocation économique
secteur Af soumis au risque feux de forêt

N : zone naturelle en partie boisée, elle comporte des EBC
On autorise l'aménagement et l'extension mesurée des constructions
secteur Nf soumis au risque feux de forêt
secteur Nl pour l'implantation d'équipements de loisirs

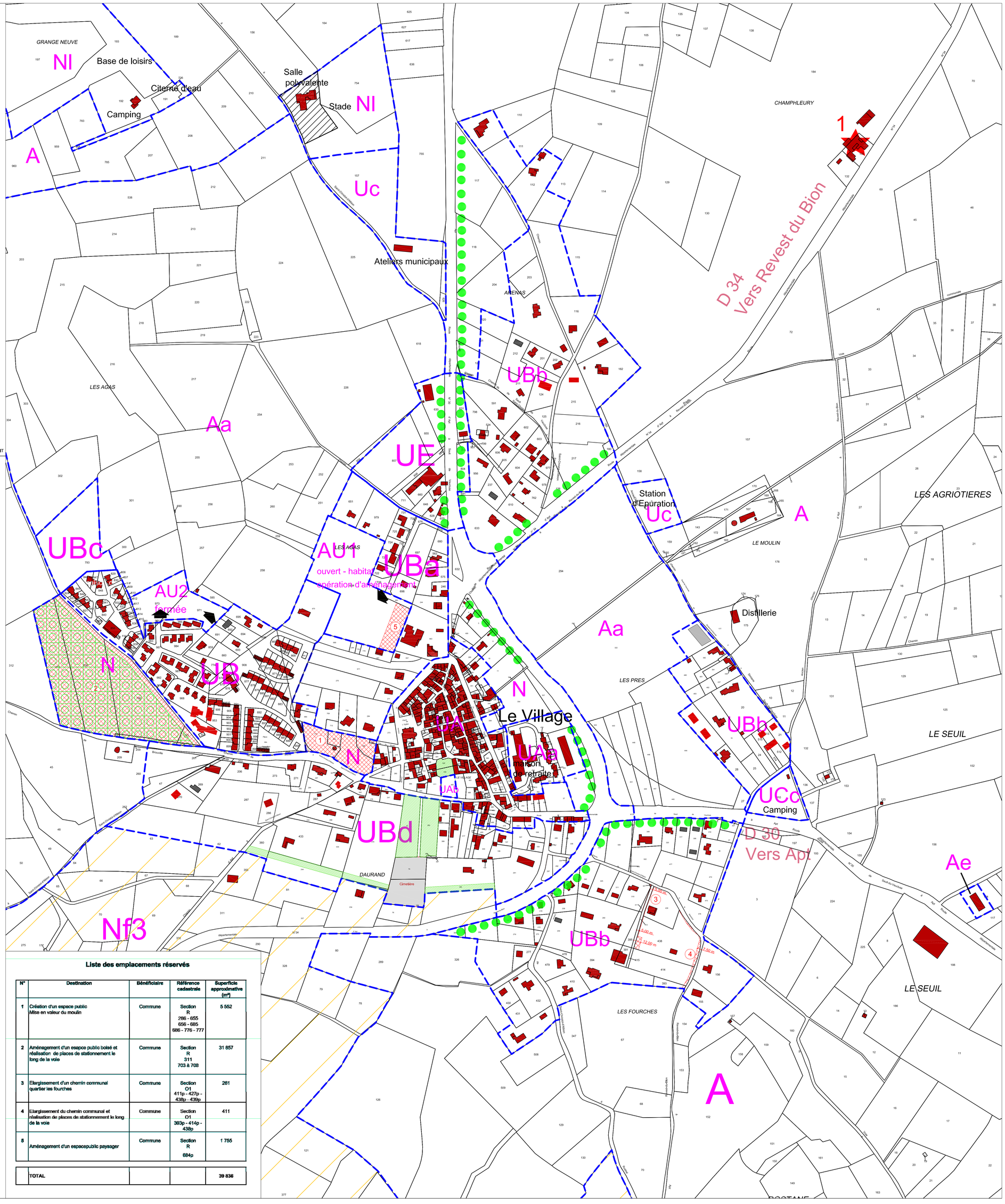

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie approximative (m²)
1	Création d'un espace public Mise en valeur du moulin	Commune	Section R 286 - 655 656 - 685 686 - 776 - 777	5 552
2	Aménagement d'un esapce public boisé et réalisation de places de stationnement le long de la voie	Commune	Section R 311 703 à 708	31 857
3	Elargissement d'un chemin communal quartier les fourches	Commune	Section O1 411p - 427p - 438p - 439p	261
4	Elargissement du chemin communal et réalisation de places de stationnement le long de la voie	Commune	Section O1 393p - 414p - 438p	411
5	Aménagement d'un espacepublic paysager	Commune	Section R 684p	1 755
	TOTAL			39 836